

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association des Conservateurs des antiquités et
objets d'art de France
11 mai 2022 18h 19h30
Siège du MCC, 182 rue St Honoré**

Étaient présent-es : Thierry Buron, Laurent Delpire, Emmanuel Moureau, Catherine Saint-Martin, Pauline Chaboussou, Emeline Grisoni, Cédric Blanch, Georges Gonzalves, Elisabeth Marie, Yann Celton, Sylvain Duchêne

Étaient excusé-es : Louis-Philippe Cadias, Nicole Andrieu

20 pouvoirs ont été reçus

Déroulement

- Acceptation des membres présents et à jour de leur cotisation pour l'année 2021.
Distribution des bons pour pouvoir (maximum 5 par personne, cf. article n°7 des statuts)

Ordre du jour

I Rapport financier

- Rapport financier 2021
- Budget prévisionnel 2022
- Montant des cotisations : cotisation simple : 25 € et cotisation exceptionnelle 28 €
- Vote

II Rapport moral

- Compte-rendu de l'activité du Bureau sur 2021
- Journées d'études de Granville
- Journée de formation 2021
- Travaux avec la DGP, le bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental
- Vote

III Perspectives 2021-2022. Questions diverses et débats

- Journées d'études de 2022 à Belleperche : Regards sur les arts du feu
- Journée de formation de 2022
- Journées d'études de 2023
- Questions diverses et débats

IV Election du conseil d'administration

V Election du Bureau et du Président

I Rapport financier assuré par Thierry Buron

En préambule, je vous transmets le bonjour de Nicole Hautreux, Anetta Palonka et Louis-Philippe Cadias.

2021 constitue une année de transition après 2020, affecté par la covid et 2023, qui sera conforme aux obligations comptables.

1-Les effectifs

L'association totalise 89 adhérents. Un chiffre en recul, qui sera corrigé par les adhérents, qui ne se sont pas à jour de leur cotisation, lorsqu'ils voudront récupérer les actes de Granville. Parmi les membres, nous comptons 60 femmes et 29 hommes. Enfin si cinq nouveaux adhérents ont été enregistrés, deux autres nous ont quittés.

2-Le bilan financier

Au 1^{er} janvier 2021, le solde s'élevait à la somme de **36.519,10 €**, se répartissant entre le compte-chèques avec **8.444,90 €** et le livret bleu avec **29.074,20 €**.

Parmi les sources de financement, **4 postes** ont constitué ce chapitre.

Le colloque de Granville-Port-Saint-Pair avec **15.115 €** (versement de diverses subventions).

Les adhésions pour **1.089 €**.

La vente des actes avec **2.000 €**. De nouveau, nous avons bénéficié de l'achat des actes du Croisic par la DRAC Poitou-Charente.

Enfin les intérêts du livret bleu pour **84,05 €**.

Toutes ces recettes atteignent un montant de **18.288,05 €**.

Dans le domaine des dépenses, **3 postes** regroupent ces frais.

Le colloque de Sorèze avec les dépenses liées à l'édition des actes, soit **17.573,68 €**. Nous allons pouvoir clore ce dossier.

Le colloque de Granville-Port-Saint-Pair à hauteur de **12.059,13 € (repas, frais des congressistes et des intervenants)**.

Enfin, la vie de l'association pour **2.261,03 €**. Il inclut la location du box pour stocker nos actes, l'assurance. Il faut aussi ajouter les frais de secrétariat.

Le tout atteint un montant de **31.893,84 €**.

Le solde disponible fait apparaître la somme de **22.913,31 €**, se répartissant entre le compte-chèques du Crédit mutuel avec **13.755,06 €** et le livret bleu avec **9.158,25 €**. Comme d'habitude, il doit être relativisé. C'est ce que nous allons voir avec le compte de résultat.

3-Le compte de résultat

Le compte de résultat prend en compte nos engagements de charges : ce que nous devons et ce que nous devons recevoir : les produits.

Dans la rubrique des charges, nous avons inscrit une provision pour les dépenses programmées, soit **19.483,55 €**.

Pour le colloque de Granville-Port-Saint-Pair, nous avons budgété cette même somme pour l'édition des actes, les frais d'envoi, les dépenses des intervenants et le paiement du bus.

De ce même, nous attendons la somme de **10.806 € (les inscriptions des congressistes)**.

En soustrayant les charges du compte de résultat et en ajoutant les produits, le budget propre de l'association s'élève à la somme de **14.235,76 €**. De ce fait, nous conservons encore une fois une marge de manœuvre assez confortable pour la gestion financière de notre association et ses projets.

4-Le budget prévisionnel

Pour le colloque de Belleperche, nous attendons les subventions du ministère de la culture pour le colloque (10.000 €), pour la journée de formation (2.500 €), de la DRAC Occitanie (7.000 €) du département de Tarn-et-Garonne (3.000 €). La participation de notre association sera de 3.000 €. Nous espérons la somme de 11.300 € de la part des congressistes. Il faut ajouter les participations en nature du CMN avec la visite de l'abbaye de Beaulieu, des propriétaires du château de Bardiges pour la découverte du château et l'aide du Département du Tarn-et-Garonne (prêt de l'abbaye de Belleperche, la mise à disposition du personnel, les goodies et les boissons).

Nous estimons la vente des actes à 3.000 €, les adhésions à 3.000 € et les intérêts du CNE à 200 €.

Soit un budget de **43.000 €**.

Parmi les dépenses liées au colloque, nous aurons les frais de courrier (200 €), les frais de repas (7.500 €), les frais de bus (1.900 €), les frais des intervenants (2.500 €), les frais des congressistes (2.000 €), l'édition des actes (19.120 €), les frais photographiques (180 €) et enfin les leur envoi (900 €).

Les dépenses liées à la journée de formation s'élèveront à 2.500 €.

Enfin, la vie de l'association devrait générer une dépense de 6.200 €.

Soit un budget équilibré de **43.000 €**.

5-Les cotisations

Le Bureau propose le maintien des cotisations : cotisations simples à 25 € et exceptionnelles à 28 €.

Le vote : le rapport financier est voté à l'unanimité.

Le 11 mai 2022

BURON Thierry



Emmanuel MOUREAU



II Rapport moral

- Compte-rendu de l'activité du Bureau sur 2021

Maintien de l'activité du bureau en visioconférences pour les préparatifs du colloque de la Manche. Malgré les circonstances compliquées (covid) tout s'est bien passé à Granville grâce à la ténacité de Brigitte Galbrun et Elizabeth Marie.

- Journées d'études de Granville

Retour sur ces journées de Granville qui ont fait l'unanimité, plus de 120 participants sur les deux jours, avec un programme très riche et des interventions très variées, c'est la force de notre réseau qui s'illustre une fois encore.

Tour de force des collègues de la Manche d'avoir pu récupérer les textes dans les temps pour que la publication soit prête le jour du colloque (rappel : Actes Sud ne souhaitait pas d'interruption dans la série de nos publications).

Cette formule est moins confortable pour les communicants et contraignante pour les organisateurs mais c'est un enjeu fort de rester chez Actes Sud, car cela reste une carte de visite de marque.

De fait, nous maintenons ce principe de récupérer les textes avant le colloque. Nous avons à nouveau un très beau volume qui se vend bien chez Actes Sud.

- Journée de formation 2021

intéressant même si en distanciel, Isabelle Chave a été bien remerciée pour ce maintien

- Travaux avec la DGP, le bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental

Judith Kagan a laissé la place à Isabelle Chave qui, un an après, a laissé sa place à Emmanuelle Flament Guelfucci.

Avant son départ elle a obtenu le maintien à 100 % du poste de Marie-Pierre Pichon, puis début octobre a pris la place d'Emmanuel Étienne qui, lui-même a remplacé Jean-Michel Loyer-Hascoet, ce dernier ayant cédé son poste à Jean-François Hebert...

Mariane Sadoun remplace Marie-Pierre Pichon.

Nous savons qu'Isabelle Chave maintient un regard bienveillant sur nos problématiques qu'elle connaît bien et les rapports avec la DGP sont francs, cordiaux, et constructifs.

Le nouveau DGPA Jean-François Hebert viendra ouvrir la journée de formation du 13 mai, ce qui n'est pas neutre. Il a l'air sensible au patrimoine mobilier, malheureusement il est proche de la retraite (18mois).

Aucun problème n'est remonté au sein des DRAC ou autre de la part de nos collègues.

Problème toutefois pour Thierry Buron dans le Maine-et-Loire avec une fusion de service. Le nouveau chef de service met en avant la question des indemnités, Thierry demande si nous avons la justification exacte de cette indemnité et ce qu'elle recouvre.

La Loi 3DS, qui était à l'ordre du jour avant le covid et vient de repasser devant l'assemblée : pour ce qui concerne la culture il n'y a pas grand-chose de nouveau, la loi est en cours de discussion, mais les sénateurs et les députés ont demandé plus de décentralisation.

Les régions cherchaient à récupérer des missions dans ces domaines mais pour le moment ce n'est pas très clair, rien de précis.

Le 8 juin Emmanuel est auditionné par une commission du Sénat sur le patrimoine mobilier religieux, c'est un rapport d'inspection.

En Normandie, la Région a fait un diagnostic du patrimoine religieux, importante opération de communication en invitant toutes les structures patrimoniales (sauf les départements), et mettant en avant le travail de l'Inventaire. En Occitanie le service de l'Inventaire et de la connaissance du Patrimoine, s'est repositionné sur le petit patrimoine non protégé objets.

En pays de la Loire initiative sur la peinture religieuse par la Région. Piloté, là encore par le service de l'Inventaire, la CRMH a repositionné les CAO et ses propres services dans le projet afin que les CAO ne soient pas juste des passeurs d'informations.

A surveiller dans les mois à venir...

Vote du bilan moral : voté à l'unanimité

III perspectives 2022. Questions diverses et débats

Journées de Belleperche : les arts du feu

Journées prévues les 29, 30 et 1^{er} octobre 2022 sur les arts du feu, email, verre céramique terre cuite.

25 communications avec beau panel de chercheurs, restaurateur, CAO, CMH... Sont prévues des communications sur des sujets très divers traitants des matériaux, des types d'objets... sera également abordée la question des protections MH.

L'organisation est en cours, il y aura des navettes avec Montauban. Le vendredi soir est prévue une réception au château de Bardigues, près d'Auvillar, apéritif dînatoire sur la grande terrasse du château...

Le samedi, visite de l'abbaye de Beaulieu musée d'art moderne, début d'après midi visite du village de Saint-Antonin Nobleval puis retour à Montauban pour ceux qui prennent le TGV vers Paris.

Les actes sont déjà au maquettage, les textes ont été envoyés dans les délais, la couverture sera la Vierge de Jeanne d'Évreux qui est conservée au Louvre.

Nous savons déjà que le coût de la publication sera plus élevé en raison de l'augmentation du prix du papier, également les frais de restauration ont passablement augmenté...

Le département du Tarn-et-Garonne a promis 3000 euros pour la publication des actes et la DRAC Occitanie a annoncé 7000 euros.

Journées d'études 2023 et suivantes

Le colloque 2023, aura à priori lieu en Arles sur la thématique des objets des illustres.

2024, c'est l'Ariège qui se positionne avec un colloque européen/international : quel sort pour les objets patrimoniaux en Europe et ailleurs. A priori aurait lieu au Parc de la Préhistoire, à Tarascon-sur-Ariège. Y serait abordé la question sur le statut des objets, les démarches de valorisation et de restauration, nous avons déjà des contacts en Espagne, au Portugal, En Allemagne, Belgique, Italie, au Québec, nous allons chercher des financements européens pour faire face aux dépenses supplémentaires qu'implique un colloque de la sorte : cabines de traduction, frais de voyages...

Pour 2025 Vincent Matéos proposerait les Landes sur un sujet à définir.

Question diverses et débat

Le site internet : Pierre Sapet l'a repris en main, il faut qu'il soit opérationnel en septembre.

Cédric Blanch évoque la question d'une publication sur la mission des CAOAs,

Pierre Sapet devait s'en occuper, mais il y a une nouveauté : le projet d'état des lieux participatif qui doit être mis en place dans le cadre d'un appel à projet du ministère, ça a l'air de bien fonctionner dans les Hautes Pyrénées, c'est aux CAOAs de vérifier ce qui a été saisi par les participants. Il y aura une interface conservateur pour vérification. Sur cette même interface il y a un aspect sur la mission des AOA.

La question des archives CAOAs est évoquée, en Occitanie pour certains départements elles sont déposées dans les UDAP qui ont un local.

IV Election du conseil d'administration

Renouvellement à l'unanimité du CA avec élection pour la première fois de Nadège Favergeon, CAOAs de la Corrèze.

Conseil d'administration élu à l'unanimité :

Stéphanie BARIOZ-AQUILON (CDAOAs de la Sarthe)

Agnès BARRUOL (CAOAs Bouches-du-Rhône)

Guillaume BERNARD (CAOAs Lot)

Elodie BITEAU (CDAOAs Eure)

Catherine BRIOTET (CAOAs Hautes-Alpes)

Thierry BURON (CDAOA Maine-et-Loire)
Pauline CHABOUSSOU (CDAOA Ariège)
Isabelle DARNAS (CAOA Lozère)
Armelle DALIBERT (CDAOA Calvados)
Laurent DELPIRE (CAOA de Loire-Atlantique)
Bruno FRANCOIS (CDAOA Côte-d'Or)
Nadège FAVERGEON (CAOA de la Corrèze)
Cécile GARGUELLE (CDAOA Yvelines)
Aude MAISONNEUVE (CAOA Calvados)
Emmanuel MOUREAU (CAOA Tarn-et-Garonne)
Jean-François RYON (membre associé)
Adeline RIVIERE (CDAOA Côte-d'Or)
Catherine SAINT-MARTIN (CAOA Ariège)
Pierre SAPET (CAOA Drôme)

V Election du Bureau et du Président

Renouvellement à l'unanimité du bureau

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19H30. En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACAOAF, qui s'est tenue le 11 mai 2022 au MCC signé par le Président et la Secrétaire.

Le 11/05/2022

Emmanuel Moureau, Président

Catherine Saint-Martin, Secrétaire

